



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

Numéro	00C
Objet	CHARTRE A L'ATTENTION DES CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES VISES PAR LES DISPOSITIFS D'EXONERATIONS FISCALES ENCADRES PAR LA LOI DE FINANCE 2026
Rapporteur	Jean-Michel VIART

Date de convocation et d'affichage : 12 juin 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 99 / Votants : 126

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BOURDON Amandine, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRIOT Charline, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valery, DINIZ Laurence, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GEORGE Yvan, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, LANOUX Claudie, LEDOUBLE Catherine, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, ORDONNEAU Emilien, OUDART Audrey, PAUWELS Cécile, PETERS Anthony, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RENOIR Gilles, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROGER Sylvain, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHERRER Luc, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, THOMAS Jérôme, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIART Jean-Michel, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : DEBROUWER Denis par PAYEN Patrice, HAINAUD Christian par CHARDINAL Colette, HUP Carole par LALLEMAND Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : BAGATTIN Mélanie à MAGLOIRE Arnaud, BAUDOUX Bruno à DEHARBE Dominique, BRET Marc à THOMAS Christine, BROCHET Pierre à BOURDON Amandine, CASSONNET Christian à BAROIN François, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, CHOMAT Christophe à JOURNOT Aude, CORNUMAND Agnès à DUSACQ Maxime, COURTOIS Armelle à HONORE Nicolas, CROPAT Patrice à LOUIS Benoît, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, FARRUGIA Frédéric à REVOLIO Claudine, FREGANS Baptiste à LEFEVRE Vincent, GANTELET Bruno à DELAITRE Guy, GATOUILLET Marcel à CHALVET Marie-Ange, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GUNDALL Philippe à BLASSON Christian, KUZMA Romain à ORDONNEAU Emilien, LANDREAT Pascal à HEUILLARD Véronique, LEBECQ Jérémie à DUQUESNOY Olivier, LEMOINE Philippe à POTTIER Denis, LEPRINCE Didier à PROVENCE Gérard, MANGEON Marielle à THOMAS Jérôme, NIEUWMUNSTER Adrien à DENIS Valery, PETIT Christine à GUILBARD Victoire, RAYMOND Arnaud à KACZMAREK Elodie.

Excusés : BILLET André, BORDIER Grégory, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, MALARMEY Pascal, POIVEZ Kevin, SIMON Eric, VAJOU Sabine, VINCENT Fabien.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
126	0	126	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

CHARTRE A L'ATTENTION DES CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES VISES PAR LES DISPOSITIFS D'EXONERATIONS FISCALES ENCADRES PAR LA LOI DE FINANCES 2026

Annexe : Charte à l'attention des créateurs et repreneurs d'entreprises

Exposé :

La politique de la ville a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes. Les quartiers les plus pauvres majoritairement composés de grands ensembles, appelés « QPV » (quartiers prioritaires de la politique de la ville), sont couverts par des dispositifs de défiscalisation visant à favoriser et contribuer à l'insertion des habitants de ces quartiers.

Les dispositifs d'exonérations fiscales des entreprises se sont ainsi succédés. Depuis les années 2000, Les ZFU (zones franches urbaines) sont venues compléter les dispositifs. Elles se superposaient, parfois de manière imparfaite, avec les dispositifs liés aux QPV, source de complexité et de moindre recours aux incitations fiscales.

La loi de finances pour 2026 a refondu ces dispositions pour harmoniser les règles sur un périmètre unique, à savoir celui des QPV.

Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030, toute personne créant ou reprenant une entreprise dans les 9 QPV de l'agglomération peut bénéficier d'une exonération d'impôt à condition qu'elle propose une activité commerciale, artisanale ou relevant d'une profession de santé, qu'elle emploie moins de 50 salariés et qu'elle réalise un chiffre d'affaires hors taxe ou un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros. Il s'agit des impôts sur le revenu ou sur les sociétés, la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties).

Les choix d'implantation ne peuvent reposer sur les seuls intérêts fiscaux. Or, au fil des réformes, les contreparties ont pour ainsi dire disparu. Aussi, un engagement fort des investisseurs semble indispensable pour que ces créations d'entreprises aient un retentissement positif, pour les habitants, la cohésion sociale et la vie de quartier.

Aussi, plutôt que de s'opposer à ces possibilités d'exonérations (possibilité offerte par la loi), il est proposé aux élus communautaires de s'accorder sur les grands principes d'une Charte visant à engager les investisseurs.

Cette Charte figure en annexe du présent rapport.

La ratification de cette Charte sera proposée à tout investisseur en QPV.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la Charte à l'attention des créateurs et repreneurs d'entreprises dans les QPV de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole.**